



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

**Etaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chaleze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) Champagney : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard VALLET (jusqu'au rapport 1.1.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

**Etaient absents :** Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : Robert POURCELOT Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE.

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

### Procurations de vote :

**Mandants :** S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), J.L. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

**Mandataires :** G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), J.P. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, M.O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), M.N. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, J.M. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

### Délibération n°2012/001691

**Rapport n°5.5 - Animation du réseau des écoles de musique - Soutien aux projets d'intervention auprès des scolaires de la MJC Palente et de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté**

**Animation du réseau des écoles de musique -  
Soutien aux projets d'intervention auprès des scolaires  
de la MJC Palente et de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**  
**Commission : Culture, Tourisme, Sports**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Animation du réseau des écoles de musique »	Montant BP 2012 : 10 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 3 850 €

**Résumé :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'animation du réseau des écoles de musique 2011-2012, 2 actions sont soumises au vote pour leur déroulement :

- la découverte des « cuivres », action proposée par la MJC Palente, en temps scolaire dans l'école de Chalezeule pour une aide de 1 450 €,
- la découverte de l'orchestre symphonique via des interventions auprès des scolaires proposée par l'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté (OBMFC) pour un montant de 2 400 €.

Par délibération du 6 octobre 2011 relative à l'animation du réseau des écoles de musique 2011-2012, il est proposé la mise en œuvre de deux actions répondant à l'objectif de valorisation instrumentale :

- l'une portée par la MJC Palente,
- la deuxième portée par l'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté (cf. rapport n°5.1 : « CRR - Saison culturelle et programmation prévisionnelle pour l'année scolaire 2011-2012 »).

**I. « Cuivres à l'école » ou « j'adopte un cuivre »**

Le projet détaillé ci-après s'inscrit dans la continuité des concerts « tout public » produits en 2011 réunissant les musiciens « cuivres » du Grand Besançon (en avril à Auxon-Dessous et en juin Place Granvelle à Besançon).

La MJC Palente propose ainsi d'expérimenter une nouvelle forme de « présentation d'instruments » en temps scolaire.

Cette action de proximité facilite la découverte par la pratique, grâce à la présence sur une période longue et encadrée de l'instrument en temps scolaire.

Aguerri à la dynamique de groupe d'enfants, Damien Curin, enseignant trompette et tuba, encadrant également « l'orchestre à l'école » à Jean Zay, propose en effet aux classes de l'école de Chalezeule d'adopter une trompette, un cor, un trombone et un tuba permettant de s'approprier ces instruments. Cette adoption permettra à chaque classe de découvrir ces instruments : son histoire, son identité, sa sonorité, mais aussi son utilisation (comment le tenir, sortir un son...).

Ce projet ne peut être réalisé sans l'intégration de ces instruments dans le projet pédagogique de la classe et de l'école par chacun des professeurs des écoles qui font le lien avec les programmes scolaires et notamment l'histoire des arts. L'école de Chalezeule a répondu favorablement à ce projet en l'intégrant dans son projet d'école.

Les classes concernées par l'adoption vont de la Grande Section au CM2. Les Petites et Moyennes Sections de Maternelle bénéficieront d'une séance spéciale.

Un rendu est proposé permettant aux enfants volontaires d'accompagner les intervenants lors d'un concert final. Des jeux rythmiques et des chants permettront à l'ensemble des enfants de participer.

Pour réaliser ce projet, 5 instruments sont nécessaires. Le Conservatoire dispose de ces instruments, qui seront mis à disposition au porteur de projet.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012*  
*Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Calendrier prévisionnel :

- début des interventions le 10 avril 2012,
- rendu des interventions prévu le 29 mai 2012.

Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 450 €, sous forme de subvention à la MJC Palente couvrant les frais pédagogiques.

Une convention entre la MJC et le Grand Besançon permettra de préciser les modalités de mise à disposition des instruments et le versement de cette subvention.

## **II. Découverte de l'orchestre symphonique**

L'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté (OBMFC) propose, comme l'an passé, de poursuivre ses actions de « découverte de l'orchestre symphonique », par des interventions en temps scolaire auprès d'enfants en Cycle 3 (CE2 à CM2) de Besançon et du secteur Ouest.

L'école de Pouilley-les-Vignes (23.01) a bénéficié d'une action de sensibilisation par 2 musiciens de l'Orchestre (violin et violoncelle). « Cette séance d'écoute musicale commentée a permis de redonner aux enfants des pistes d'écoute, de redécouvrir des notions musicales, de se préparer à l'écoute du concert le tout par une proximité avec ces deux musiciens de l'Orchestre. Chaque année, l'école élémentaire de Pouilley les Vignes bénéficie d'actions, ce qui permet de fidéliser un partenariat avec l'école et son équipe enseignante et indirectement avec l'Emica. »

Les écoles du Grand Besançon inscrites au concert du 23 février :

Elémentaire de Pouilley les Vignes	3 classes	75 enfants
Elémentaire de Miserey-Salines	2 classes	52 enfants
Elémentaire Avanne Aveney	4 classes	85 enfants
Elémentaire Montferrand le château	2 classes	44 enfants

Le concert de l'Orchestre est le 23 février au Kursaal avec au programme L Van Beethoven (5<sup>ème</sup> symphonie) et A. Vivaldi (4 saisons).

Il est proposé de soutenir cette action pour un montant de 2 400 €, sous forme de subventions, couvrant le budget de la séance de sensibilisation et une partie du concert.

**Mme RONZI et MM. LEUBA et MONNEUR ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- attribue une subvention de 1 450 € à la MJC Palente pour le projet « Cuivres à l'école » ou « j'adopte un cuivre »,
- attribue une subvention de 2 400 € à l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté pour le projet « Découverte de l'orchestre symphonique »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec ces partenaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture de Doubs  
Commissaire de la République  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Gabriel BAULIEU  
Reçu le 11 AVR. 2012

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

316

## Convention entre la CAGB et la MJC Palente

### **Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 mars 2012, d'une part,

### **Et :**

L'association bénéficiaire, dénommée MJC Palente, dont le siège est situé 24 rue des Roses BP 80987 25022 BESANCON CEDEX, et représentée par son Président Monsieur Jean-Louis PHARIZAT, d'autre part,

### Préambule

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est prononcée favorablement sur une politique d'agglomération en faveur de l'enseignement musical. L'objectif poursuivi est de favoriser l'accès à la musique pour tous à travers un enseignement de qualité, une mutualisation et une mise en réseau des structures d'enseignement musical du territoire (CRR et associations).

Dans ce cadre, ce réseau des écoles de musiques et du CRR met au point chaque année un programme d'actions (actions culturelles et pédagogiques, diffusion, formations, rencontres techniques). Le programme 2011-2012 a été validé par délibération au conseil de communauté du 6 octobre 2011,

### Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre d'une action engagée dans le cadre du programme 2011-2012 du réseau.

Cette action porte sur un projet en temps scolaire intitulé « les cuivres à l'école », dont le descriptif est annexé (annexe 1). Ce projet s'inscrit dans la valorisation de ces instruments auprès d'un public aussi bien pour leur apporter une connaissance générale sur la famille des cuivres, qu'un temps privilégié pour s'approprier ces instruments.

A la demande de la MJC Palente, l'école maternelle et primaire de Chalezeule a répondu favorablement à ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du projet d'école.

#### **Article 2 - Engagement de l'association**

L'association s'engage à :

- réaliser l'action conformément à l'article 1,
- prendre en charge l'ensemble des moyens (hors instruments de musique) nécessaires à la concrétisation de cette action, et notamment les moyens humains,
- prendre l'assurance nécessaire à la mise à disposition des instruments, notamment en cas de détérioration, vol permettant la réparation ou le remplacement de ou des instruments concernés,
- établir un bilan de cette action sur la base de l'annexe 2, à fournir au plus tard le 30 juin 2012,
- utiliser la subvention versée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1,

Le budget prévisionnel de l'action est estimé à 4 180 €.

### **Article 3 - Engagement de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à soutenir l'association par :

- le versement d'une subvention d'un montant de 1 450 € pour cette action, conformément à la délibération du Conseil de communauté du 29 mars 2012,
- la mise à disposition à la MJC Palente au plus tard le 6 avril 2012, de 5 instruments détaillés à l'annexe 3 pour la réalisation de l'action et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2012,
- en tant que de besoin, la coordination de l'action notamment en assurant l'interface avec la commune concernée et l'école accueillant le projet.

En aucun cas, la Communauté d'Agglomération ne prendra en charge un éventuel déficit de l'action culturelle.

### **Article 4 - Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une fois, au compte ouvert au nom de l'organisme, après signature de la présente convention et au plus tard le 31 mai 2012, une fois l'action réalisée.

### **Article 5 - Dispositions particulières de contrôle**

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'association.

### **Article 6 - Responsabilités - Assurance**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires au déroulement de l'action culturelle citée à l'article 1.

L'association MJC Palente s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires au déroulement de l'action culturelle citée à l'article 1.

### **Article 7 - Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de 6 mois à compter de sa signature.

### **Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon

### **Article 10 - Délégation d'attribution**

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 29 mars 2012  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

5/6

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

*Fait en deux exemplaires, à ..... le .....*

Le Président de la MJC Palente

Jean-Louis PHALIZAT

Le Président de la Communauté d'agglomération  
du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET